ART. PREMIER N° 104

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 104

présenté par Mme Tallard et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 25, insérer l'alinéa suivant :

« IV. – Un décret en Conseil d'État fixe les mesures d'application des II et III du présent article. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification et de cohérence rédactionnelle.